

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'APICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIX^e Volume.
N^o 4. — Avril 1901.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnessse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE
place de l'Hôtel-de-Ville.

1901

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruïet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild. — M. Tassin. — M. Deslandes père. — M. Delamotte. — M. Demachy. — M. Albert Menier. — M. Lecoq Dumesnil. — M. Testard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. Jassemïn, secrétaire-général. — M. Morel, vice présid. nt.

BUREAU CENTRAL

Président : M. Thirion. — Vice-Présidents : MM. Vantroys, Montigny et Audigier. — Secrétaire-Général : M. Muret-Appert. — Secrétaire-Général-Adjoint : M. Lejay. — Secrétaire : M. Lestocart. — Secrétaire pour l'Apiculture : M. Hardret. — Trésorier : M. Choquet (Jules). — Trésorier-Adjoint : M. Vaillant. — Bibliothécaire-Archiviste : M. Cavaillier. — Conservateur du Matériel : M. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Berger, Billion, Bordier, Camus, Carreau, Chéret, Delmont, Deslandes fils, Leroux, Pecquet, Vaudier, Vibert.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — Président : M. Roblin. Vice-Président : M. Secrétaire : M. Caron. Vice-Secrétaire : M. Defrocourt. Délégué : M. Pascon.

CHANTILLY. — Présid. d'honneur : M. Vallon. Présid. : M. Guillemot. Vice-Présid. : MM. Masson et Béry. Secrét. : M. Mismacq. Vice-Secr. : M. Camille Lozet. Trésorier : M. Debacq. Délégués : MM. Lecourbe et Ramus.

CREIL. — Président : M. Coquatrix. Vice-Président : M. Pichon. Secrétaire : M. Hanniet. Trésorier : M. Dessat.

CREPY-EN-VALOIS. — Président d'honneur : M. Chopinet. Président : M. P. tit V. — Présidents : M. Oudin. Trésorier : M. Legros. Secrétaire : M. Francolin. Vice-Secrétaire : M. Fasquelle. Délégué : M. Ducro.

NANTEUIL-LE-HAUDOIN. — Président : M. Vice-Président : M. Delépine. Secrétaire : M. Grélez père. Vice-Secrétaire : M. Lebrun. Trésorier : M. Lefebvre. Délégués : MM. Garnotel et Bellot.

PONT-SAINTE-MAXENCE. — Président : M. Celer. V.-Présid. : MM. Bouffet et Brassart. Secrétaire : M. Vinet. Vice-Secrétaire : M. Hennequin (Edmond). Trésorier : M. Délégué : M. Gosnet.

Société d'Horticulture et d'Apiculture

de l'arrondissement de Senlis,

Subventionnée par le Gouvernement de la République.

SECTION DE PONT-SAINTE-MAXENCE

VINGTIÈME EXPOSITION

DE

Légumes, Fruits, Fleurs coupées,
Plantes en pots, de serre chaude ou tempérée,
d'orangerie ou de pleine terre,
et d'Instruments nouveaux ou perfectionnés
utiles à l'Horticulture et à l'Apiculture,
QUI AURA LIEU A PONT-SAINTE-MAXENCE

CONCURREMMENT AVEC LE CONCOURS AGRICOLE

LES 16, 17 & 18 JUIN 1901

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 31 MARS 1901.

PRÉSIDENTE DE M. MONTIGNY, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. Montigny présente les excuses de M. Thirion, indisposé, qui ne peut assister à la séance, et il fait des vœux pour son prompt rétablissement.

M. Vaudier se fait également excuser.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

Sont admis membres de la Société :

M. SEIRAIN (Camille), jardinier, 85, rue de Villiers, à Neuilly-sur-Seine;

M^{lle} LASNY, rentière, à Pont-Sainte-Maxence;

XIX^e VOLUME. — N^o 4. — AVRIL 1901.

M. ADDE, jardinier, à Villers-Saint-Paul ;
Et M. DUFFET, propriétaire, à Senlis.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance, qui comprend :

1^o Lettre de M. Boucomont, sous-préfet de Senlis, en réponse à celle de M. Xavier Raspail, de Gouvieux, insérée dans le Bulletin de février dernier, exprimant le vœu que le Conseil général de l'Oise inscrive au budget départemental un crédit destiné à encourager la destruction des hannetons ; — par sa lettre, M. le Sous-Préfet fait connaître qu'un crédit de 4.025 francs est inscrit chaque année pour cet objet au budget du département.

2^o Lettre de M. Berdin, maire de Pont-Sainte-Maxence, informant M. le Président que le Conseil municipal, sur sa proposition, a voté une somme de trois cents francs pour l'Exposition d'horticulture de Pont-Sainte-Maxence du 16 juin, et il ajoute qu'un anonyme donnera une médaille d'or. — Des remerciements sont adressés à M. Berdin pour son initiative, ainsi qu'au généreux anonyme.

3^o Lettre de M. Céler, président de la Section de Pont, proposant, afin d'éviter des frais à la Société, de faire prendre en temps voulu, par ses voitures, la tente et tous ses accessoires. Le sable nécessaire est également offert par M. Conin, membre de la Section. — Des remerciements sont adressés à ces Messieurs.

4^o Annonces d'expositions : à Epernay, du 14 au 16 septembre ; — à Rouen, du 20 au 24 juin ; — à Troyes, du 25 au 28 mai ; — et à Valognes, du 16 au 18 novembre.

5^o Les catalogues et prix-courants suivants : Baltet, pépiniériste à Troyes ; — Lévêque, rosiériste, à Ivry-sur-Seine ; — Dufour, 27, rue Mauconseil, Paris, Toiles, Abris pour jardins et vignobles ; — Fréret, constructeur de poteaux en ciment armé, à Pitres (Eure) ; — Jean Hiver, à Périgueux, Etiquettes perpétuelles en verre ; — Insecticide Fichet, à Vincennes ; —

Accessoires horticoles de Tissot, rue des Bourdonnais, à Paris ; — Pompes d'arrosage et autres d'Anceaux, 10, boulevard de la Contrescarpe, Paris.

M. le Président porte à la connaissance de l'assemblée la nomination de M. Morel, vice-président honoraire, au titre d'officier d'Académie. Des félicitations lui sont adressées par l'assemblée.

M. Cornu dit qu'il a découvert un moyen de garantir les pommes de terre, les haricots et tous autres légumes, la vigne, les arbres fruitiers même, des atteintes des gelées printanières, et il demande que la Société nomme une commission de trois membres pour contrôler l'efficacité de sa découverte. MM. Lozet, Pecquet et Chéret sont désignés à cet effet, et se mettront à la disposition de M. Cornu en temps utile.

M. le Secrétaire-Général a été autorisé par le Conseil d'administration à faire les achats de médailles nécessaires pour l'Exposition de Pont, et il a été chargé de faire faire l'annonce de cette Exposition dans les journaux de la région.

Le mauvais temps empêchant de se rendre au jardin, M. Lozet montre deux exemples de greffe en couronne, et explique les avantages de ces genres de greffe.

Il est ensuite procédé au tirage de la Tombola, composée de bulbilles d'Ignames de Farges, dont des circulaires en indiquant la culture avaient été distribuées à la séance précédente, et la séance est levée à quatre heures.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Chantilly.

SÉANCE DU 28 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. GUILLEMINOT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les membres de la Section décident à l'unanimité de présenter à leur sympathique collègue, M. Renard, leurs sincères compliments de condoléance pour la perte douloureuse qu'il vient d'éprouver.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

M. BAUDOIN (Alfred), jardinier chez M. le vicomte de la Redorte, au château des Aigles (par MM. Guillet et Gross).

M. LÉGER, jardinier chez M. Heurteaux, à la Chaussée de Gouvieux (par MM. Ramus et Adrien Léger).

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 40 MARS 1904.

La séance est ouverte à deux heures et quart, sous la présidence de M. Petit, vice-président.

Les membres présents sont : MM. Lozet, professeur ; Petit, Oudin, Fasquelle, Ducrô, Lejay, Lafontaine, Dandrieux, Gaillard, Pépin, Fournival, Delaforge et Francolin.

M. Petit s'excuse de n'avoir pu assister à un certain nombre de séances.

Réélection du Bureau.

Il est procédé à la réélection du Bureau pour l'année 1904. Sur la proposition de M. Fasquelle, M. Chopinet est nommé président d'honneur.

Le Bureau est ainsi constitué :

<i>Président</i>	MM. PETIT.
<i>Vice-Président</i>	UDIN.
<i>Trésorier</i>	LEGROS.
<i>Secrétaire</i>	FRANCOLIN.
<i>Vice-Secrétaire</i>	FASQUELLE.
<i>Délégué</i>	UCRO.

M. Petit adresse des remerciements à la Section, en son

nom personnel et au nom de M. Chopinet, pour les nouvelles fonctions dont ils viennent d'être investis.

Il est procédé au tirage de la tombola ; puis M. Lozet fait, dans le jardin de l'école, une leçon pratique sur la taille des arbres et de la vigne.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1904.

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. Oudin, vice-président.

Les membres présents sont : MM. Lozet, professeur, Oudin, Legros, Fasquelle, Ducrô, Lejay, Choron, Fricoté, Lafontaine, Gacongne, Droux, Gaillard, Dandrieux, Cabois, Fournival et Francolin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

En présence de l'impossibilité de se rendre au jardin, M. Lozet fait une conférence théorique.

Il fait circuler entre les auditeurs deux exemples de greffe en couronne, et énumère les avantages de la greffe en couronne perfectionnée.

Il parle ensuite de la taille du rosier. La taille longue donne une floraison abondante et précoce. La taille courte donne des fleurs plus tardives, moins nombreuses, mais plus belles. La taille longue se fait sur les anneaux vigoureux, au-dessus de huit ou dix yeux ; la taille courte se fait sur un rameau faible, au-dessus d'un ou de deux yeux. On peut toujours combiner ces deux sortes de taille sur un même sujet.

M. CHORON a fait l'apport de cinéraires variés à grandes feuilles. Il lui a été attribué *une mention simple*.

Séance levée à trois heures et demie.

Section de Nanteuil.

SÉANCE DU 28 MARS.

Le jeudi 28 mars, à trois heures et demie de relevée, la

Section cantonale d'horticulture de Nanteuil s'est réunie à l'Ecole des garçons, sous la présidence de M. Delépine, vice-président, faisant fonctions de président.

Présents au bureau : MM. Delépine et Grélez, secrétaire.

La lecture du procès-verbal de la dernière réunion ouvre la séance. Il est adopté.

M. Delépine déclare encore avoir convoqué individuellement chacun des Membres sociétaires, et constate avec regret que personne encore n'est présent à la séance.

Il donna la parole à M. Lozet, professeur, qui fit sa leçon du mois devant dix-huit élèves de l'Ecole des garçons de Nanteuil.

La séance a été levée à quatre heures.

Section de Pont-Sainte-Maxence.

SÉANCE DU 21 AVRIL 1904.

PRÉSIDENTE DE M. BOUFFET, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Bouffet, vice-président, par la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Étaient présents : MM. Céler, président ; Bouffet, vice-président ; Vinet, secrétaire ; Danguillaume, Durier, Knus, Hennequin (Edm.), Demoney, Rameau, Vandeville, Conin.

M. LAVERGNE, propriétaire à Issy-les-Moulineaux, présenté par MM. Céler et Hennequin (Edm.), est admis à faire partie de la Société, ainsi que M. DEMONCY.

La parole est ensuite donnée à M. le Professeur, qui fait une leçon théorique très suivie sur la sève.

L'on procède ensuite au tirage de la tombola et la séance est levée à quatre heures.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Nouvelle maladie des Dracænas et des Crotons. — Ces plantes, dit Nicholson, « qui comptent parmi les plus belles et les plus utiles par leur feuillage ornemental, remarquable par sa brillante panachure, et parmi les plus précieuses pour l'ornementation des serres et des jardins d'hiver », sont le siège d'une maladie qui sévit depuis quelques années dans toutes les serres à multiplication, sur les plantes bouturées et sur les plantes adultes dans les serres chaudes humides.

Cette maladie a été signalée la première fois par Cavara, en 1889, sur le *Convallaria majalis* ou Muguet, vivant à l'air libre ou forcé en serre.

Elle est due à un champignon microscopique, le *Dendrophoma Cavallariæ* Cav. Ce parasite attaque principalement les feuilles en produisant sur elles des taches rousses-brunes, allongées dans le sens des nervures chez les *Dracæna*. Ces taches, plus ou moins grandes et plus ou moins nombreuses, finissent par devenir confluentes et par envahir une bonne partie du limbe foliaire. Sur les feuilles de Crotons, les taches sont moins allongées que sur les feuilles de Dracænas, dont la nervure est courte ; mais le siège des taches est voisin des nervures secondaires, qui sont pennées.

Chez les Crotons, les taches deviennent confluentes comme chez les Dracænas.

Ces taches rendent le parenchyme attaqué mou et plus ou moins déliquescent. Lorsque la tache est déjà âgée, elle devient transparente, ne laissant que les deux épidermes. C'est sur ces parties transparentes qu'on aperçoit de nombreux petits points noirâtres globuleux nichés entre les deux épidermes et d'ordinaire en correspondance avec un stomate. Ces points sont les organes de fructification, formés par la condensation des filaments mycéliens abondants et rameux. Ces organes, de forme globuleuse plus ou moins déprimée,

possèdent extérieurement une ou plusieurs épaisseurs de cellules brunes aplaties et n'ont pas d'ouvertures pour la sortie des spores. Dans l'intérieur de ces petites cavités se trouvent de nombreux filaments cylindriques (basilles) vaguement dichotomes, rameux, hyalins, qui portent de très petites spores bacillaires de 4 à 5 millièmes de millimètres de longueur sur 4 à 4 1/2 millièmes de millimètre de largeur, un peu rétrécies au milieu, monocellulaires et incolores.

La mise en liberté des spores s'effectue toujours par la destruction locale de la paroi des conceptacles, qui est plus mince du côté du stomate que dans la partie opposée.

Ces spores germent facilement dans les vingt-quatre heures, et les filaments pénètrent rapidement par les ouvertures des nombreux stomates.

Cette maladie, que je signale pour la première fois sur des plantes appartenant à deux familles aussi éloignées l'une de l'autre que le sont les *Dracænas* et les *Crotons*, est grave et tend à se généraliser un peu partout dans les serres des cultivateurs de ces deux plantes.

J'ai entre les mains des échantillons de diverses variétés de *Crotons* et de *Dracænas* colorés provenant des serres d'horticulture de Lyon et de Paris, et l'identité de la maladie, dans les deux cas, n'offre aucun doute.

La présence de la même maladie sur les *Muguets* entraînerait *a priori* l'existence du même parasite sur les *Dracænas*, qui appartiennent à la même famille; mais comment exprimer sa présence sur les *Crotons*, si ce n'est en disant que la culture des *Crotons* et des *Dracænas* est absolument identique, se fait parallèlement, et qu'il leur faut à tous deux de la bonne terre de bruyère comme compost.

Cette terre de bruyère est également celle qui convient « le mieux » à la culture du *Muguet*, et d'ailleurs la présence de cette dernière est toujours signalée dans les bois à sol siliceux ou argilo-siliceux. Il est probable que cette terre de bruyère peut être un moyen de contamination rapide pour

les *Dracænas*. La contamination des *Crotons* se fait certainement par les *Dracænas*, puisque le plus souvent ces plantes vivent dans les mêmes serres à multiplication, au moment du bouturage, et dans les mêmes serres chaudes, au moment où ces plantes sont racinées.

Quoiqu'il en soit, les plantes attaquées sont « invendables », puisque les feuilles sont toutes maculées, et que la beauté de ces plantes ne réside que dans leur magnifique feuillage coloré ou panaché.

Les spores de ce champignon ne germant pas dans des solutions faibles de sulfate de cuivre, il sera facile aux horticulteurs de se débarrasser de ce parasite dangereux. Je conseille de prendre les mesures suivantes :

1° Isoler les *Dracænas* et *Crotons* malades ;

2° Prendre des boutures sur des plantes saines, et les placer sur des couches différentes et en des points éloignés ;

3° Sulfater les boutures aux bouillies ou au lysol ;

4° Enlever les feuilles malades aux plantes adultes et les brûler; puis sulfater énergiquement avec des solutions faibles de lysol, à 1 à 2 pour 100, qui ne tachent pas les feuilles, plutôt qu'avec des bouillies, qui nécessitent un seringage quelquefois long et dispendieux au moment de la mise en vente ;

5° La stérilisation de la terre de bruyère employée comme compost me paraît nécessaire; mais, malheureusement, cette opération me semble peu pratique.

Avec ces mesures de précaution, nul doute que les horticulteurs n'enrayent facilement la propagation de cette maladie redoutable.

J. CHIFFLOT.

(*L'Horticulture nouvelle*).

*
* *

Utilité du Laurier amande. — En manœuvrant une glace au moment de la coulée, un ouvrier, il y a une quinzaine d'années, se brûla horriblement le bras. Les secours man-

quaient; on était en hiver, et, en l'absence de pommes de terre ou d'autres calmants, un contremaître imagina d'appliquer sur les plaies des compresses de Laurier amande, seul arbuste à feuilles qu'on avait sous la main. Au lieu de procurer, comme on s'y attendait, un soulagement passager, le remède fit merveille, et l'ouvrier, stupéfait, reprit son travail et l'usage de ses bras au bout de quelques jours. Cette guérison inespérée acquit au Laurier amande une juste célébrité dans les manufactures de la ville de Montluçon. Depuis ce temps, aucun des établissements voisins, fermes, hauts fourneaux, houillères et diverses industries métallurgiques ne manque de la provision de cet utile arbuste, nécessaire pour parer à tous les accidents de ce genre.

La manière de l'employer est fort simple, pour les petites plaies surtout. On enlève la nervure médiane du côté inférieur de la feuille, et on gratte la face inférieure jusqu'à ce que l'épiderme en soit enlevé et le parenchyme mis à nu. Cette surface est alors appliquée immédiatement sur la partie brûlée, en ayant soin de renouveler d'heure en heure cette sorte de compresse végétale; la plaie se cicatrise rapidement, l'enflure et la douleur disparaissent, et la guérison s'effectue en un laps de temps bien plus court que par les autres procédés connus.

(Revue d'Horticulture belge.)

A. LOPPENS.

* *

Greffage du lilas commun sur frêne. — D'après M. Petit, professeur départemental d'agriculture du Morbihan, il y aurait avantage pour un grand nombre de villes à introduire dans les plantations d'avenues, boulevards, jardins publics, des plantations de frêne commun, *Fraxinus excelsior*, sur lequel on grefferait les nombreuses variétés de lilas que possède la floriculture.

Ces deux essences appartiennent à la famille des oléacées,

mais à des tribus différentes; le lilas appartient à la tribu des oléées et le frêne à celle des fraxinées.

Plusieurs essais de greffage du lilas sur frêne ont montré la grande affinité que possède le lilas, *Syringa vulgaris*, sur le frêne, *Fraxinus excelsior*.

Pour faire des arbres d'avenue, il faudrait planter des arbres déjà développés et, après deux à trois ans de reprise, greffer sur branches, en fente, en couronne ou en écusson.

La réussite des greffes serait d'au moins 80 pour 100 en bonne année.

* *

Insecticides à employer. — Dans le but d'être utile à la corporation de travailleurs à laquelle j'appartiens, je viens en quelques mots faire connaître les résultats que j'ai obtenus avec des produits insecticides peu répandus dans notre contrée et qui sont cependant sujets à rendre de grands services à nos cultivateurs.

Je veux parler des produits insecticides vendus par la Maison Lefèvre, de Paris. La *Poudre Protecteur* et le *Liquide Destructeur* sont deux insecticides bien différents que j'ai employés en maintes circonstances et qui m'ont donné des résultats très satisfaisants.

Qui ne connaît les ravages causés par la courtilière, ce terrible ennemi des jardiniers, et combien de gens seraient heureux de pouvoir posséder le remède qui les débarrasserait de cet insecte qui détruit tout sur son passage, qui est, en un mot, un véritable fléau pour nos cultivateurs? Après des essais répétés, je suis arrivé à chasser ce rongeur de mon jardin, et voici comment j'opère :

Quarante-huit heures avant d'ensemencer ou de planter le terrain que je veux garnir, j'ai le soin de répandre sur la surface de la terre la *Poudre Protecteur* à raison de 40 grammes par mètre carré; j'arrose ensuite cette surface poudrée avec une préparation du *Liquide Destructeur* dosé à 5 grammes de liquide par litre d'eau, puis je passe le râteau,

afin que ma poudre se dissolve bien avec l'eau, et dès que les courtilières sont atteintes, elles montent au-dessus du sol et meurent instantanément.

J'ai pu constater qu'après plusieurs essais de ce genre, il restait très peu d'insectes dans les parties traitées et que chaque planche qui avait subi l'opération voyait mourir 250 à 300 courtilières. Les autres insectes, tels que vers blancs, vers gris, pucerons, araignées, etc., subissent le même sort, et, de ce fait, j'ai réussi à cultiver de beaux et de bons légumes dans une partie de mon jardin qui, avant l'emploi de ce remède préservateur, ne pouvait me donner aucun bon résultat.

Eugène BESSON,

Jardinier chez M^{me} veuve Léon Dupuy,
à la Morlette-Cenon (Gironde).

(L'Horticulteur chalonnois).

*
**

Les Roses Thés. — La *Gloire de Dijon*, obtenue par M. Jacotot père, horticulteur à Dijon, et qui est aujourd'hui la mère, ainsi que l'aïeule d'une grande quantité de belles variétés de roses, date déjà de 1863. La rose *Madame Bérard*, qui est issue des variétés *Gloire de Dijon* et de *Madame Falcot*, fut obtenue par Ant. Levet, de Lyon, en 1871.

Les caractères distinctifs de ces deux variétés, qui sont très belles toutes les deux, résident principalement dans les coloris de la fleur. Celles de la *Gloire de Dijon* sont plus claires; elles sont d'un jaune transparent et saumoné, tandis que celles de *Madame Bérard* sont d'un jaune cuivré. Les fleurs de la *Gloire de Dijon* s'épanouissent facilement et se chiffonnent un peu; celles de *Madame Bérard* ne s'épanouissent pas aussi bien et leurs pétales restent arrondis. En outre le bois de la *Gloire de Dijon* est en général très épineux, tandis que celui de *Madame Bérard* n'a que peu d'épines et est parfois inerme.

Le rosier *Gloire de Dijon* est très florifère; à peu près tous les yeux développent des bourgeons à fleurs, tandis que la variété *Madame Bérard* ne fleurit que sur les yeux les plus éloignés de la base des rameaux. Les boutons de la *Gloire de Dijon* sont épais et sphériques, tandis que ceux de *Madame Bérard* sont allongés; quant au feuillage de cette dernière rose, il est plus touffu et plus foncé que celui de la *Gloire de Dijon*.

Ce sont néanmoins deux superbes et vieilles variétés de la *Reine des fleurs*, qui garderont toujours l'importante place qu'elles ont acquise depuis si longtemps dans nos jardins.

OUDEIS.

(Moniteur d'horticulture.)

*
**

La fleur de Muguet à toute saison de l'année. — En Amérique, on obtient du Muguet durant toute l'année par le procédé suivant: avant que les rhizomes soient entrés en végétation, on a la précaution de les emballer dans des boîtes ou des sacs pleins de sable que l'on place dans une glacière. Les Muguets dont on veut avoir les fleurs en décembre sont ainsi descendus dans les caves au printemps et se forcent très bien au bout de neuf ou dix mois. Ceux que l'on veut forcer plus tôt sont naturellement rentrés plus tôt.

Il existe plusieurs maisons bourgeoises en Angleterre où l'on a du Muguet au mois d'août et à l'automne. Les rhizomes sont mis en boîte, dans de la terre, recouverts de glace et rentrés dans les glacières. Un mois avant de les retirer, on les dégèle petit à petit en les rapprochant progressivement de la porte; puis on les met à l'ombre, où le Muguet fleurit à merveille.

Tout le monde n'a certainement pas une glacière à sa disposition, mais si la plante était enterrée assez profondément dans un sol frais, la floraison serait probablement assez bonne et rémunératrice, car, malgré l'abondance des

fleurs odorantes au mois d'août, le Muguet tiendrait certainement sa place et serait d'un commerce important pour les horticulteurs français sur le marché de Paris.

J. GACHELIN.

(*Journal horticole et vinicole de la Gironde*).

*
**

Un nouveau mode de multiplication des Clivia. — M. Soland, président de la Société d'horticulture de Douai, annonce qu'on vient de découvrir chez M. Raes-Muyt, horticulteur à Rosendaël, près Dunkerque, un nouveau mode de multiplication des Clivia. En nettoyant des Clivia, on avait arraché les feuilles de la base; l'une d'elles, enlevée avec son empâtement, et oubliée sur la tablette de la serre (tablette recouverte de houille, matière très favorable à la formation des racines), a été retrouvée quelque temps après portant à la base quatre jeunes plantes déjà fortement munies de racines. Ces plantes, séparées et mises en pot, continuent à pousser.

Cette méthode, analogue à celle que l'on emploie pour la multiplication des Gesnériacées, des Bégonias à feuillage et des plantes grasses, serait assurément précieuse; elle est digne, en tout cas, d'être expérimentée.

(*Revue horticole.*)

*
**

Remède contre la Tavelure. — Les variétés qui sont les plus attaquées, sont : le Doyenné d'hiver, le Saint-Germain, le Beurré Vauquelin, le Saint Michel, le Beurré d'Artemberg, etc.

Le meilleur traitement n'est pas, comme on le croyait jusqu'ici, la bouillie bordelaise, mais le sulfure de calcium qui s'obtient en faisant bouillir ensemble pendant un quart d'heure environ 1 kilogr. de fleur de soufre et 800 grammes de chaux grasse dans 10 à 12 litres d'eau. On laisse refroidir

le liquide, on le met en bouteilles et on ajoute 20 litres d'eau par litre de ce produit au moment de l'employer, avant que le champignon ait fait son apparition.

(*Société d'Horticulture du Loiret*)

*
**

La Cloque du Pêcher. — Depuis quinze ans, je préserve de la Cloque les Pêchers confiés à mes soins, par un procédé très simple et peu coûteux. Dès que les jeunes pousses du Pêcher ont atteint cinq ou huit centimètres de longueur, vers la fin avril ou commencement mai, alors même qu'il n'y aurait aucun commencement de maladie, muni d'un soufflet, comme ceux dont on se sert pour souffler la vigne, et d'une quantité variable de soufre, selon le plus ou moins d'arbres à traiter, j'administre aux jeunes pousses un bon soufrage, en ayant soin de procéder dès le matin par un temps clair et beau. Au commencement de juin, c'est-à-dire lorsque l'ébourgeonnement et le premier palissage sont faits, je recommence la même opération et tout est dit.

(*Gazette agricole de Lyon.*)

*
**

Remèdes contre le Blanc des racines. — Le 20 octobre de l'année dernière, nous faisons une plantation de Pêchers peu éloignée d'une précédente, qui était ravagée par le « blanc des racines ». Comme le terrain était infesté de *mycelium* de ce terrible cryptogame, je voulus préserver les racines en les mettant en terre, et je les saupoudrai d'une poignée de fleur de soufre, comme l'indiquent plusieurs écrivains horticulteurs.

Malgré cette précaution, quelques-uns de nos arbres furent encore attaqués.

Je me rappelai alors que l'acide sulfureux combat avec succès les maladies cryptogamiques et j'en cherchai une application pratique.

Voici mon procédé :

Le trou qui doit recevoir l'arbre étant bien préparé et largement ouvert, je répands au fond une poignée de soufre. J'y mets le feu. En brûlant, il se dégage de l'acide sulfureux sous forme de fumée blanchâtre. J'expose alors pendant quelques instants les racines de l'arbre suspendu au-dessus de cette fumée; elles se couvrent d'une efflorescence de même couleur et, immédiatement après, je procède à la plantation suivant les procédés ordinaires.

J'ai fait cet essai sur des pieds qui étaient intercalés au milieu d'autres déjà contaminés. Non seulement les pieds nouvellement plantés ont été préservés de la maladie du « blanc », mais ils sont d'une vigueur remarquable, bien que tous aient été l'objet de soins identiques.

Louis CLAYEUX,
Jardinier à l'Ecole d'horticulture
(Revue horticole.) de Clermont-Ferrand.

* *

Les Guêpes et les Raisins. — Pour éloigner les guêpes des raisins, il suffit de planter des tomates au pied des treillis, les guêpes ne pouvant supporter l'odeur forte de cette plante. Il faut cultiver pour cela la tomate rouge et grosse hâtive. Dans le cas où l'on ne voudrait pas récolter les fruits, il faudrait planter de préférence une variété tardive et très vigoureuse. Il serait bon de laisser quelques rameaux monter le plus possible pour que la tige puisse s'entrelacer dans la souche sans cacher cependant les feuilles ou les raisins. L'odeur, ainsi rapprochée, deviendrait plus pénétrante.

(L'Apiculteur.)

* *

Fécondation des Fleurs par les Abeilles. — L'abbé Ouvray a exposé au Congrès horticole que sur 1.500 pieds d'arbres fruitiers plantés sur un hectare, il avait toujours des fruits, alors même que d'autres n'en avaient pas. Il attribue ce résultat à l'établissement, au milieu de ces arbres, de douze ruches à cadres contenant de 1.200.000 à 1.500.000 abeilles.

Leçons d'Horticulture.

MAI 1901

- 1° *Théorique* : Assimilation de l'azote par les végétaux.
2° *Pratique* : *Eborgnage, Ebourgeonnage, Pinçage*
et *Présentation d'une Polemoniacee vivace, peu cultivée,*
mais très décorative.

- Senlis* : Dimanche 5, à l'issue de la séance.
Barbery : Jeudi 9, à 10 h. 1/2, chez M. Boucher,
maire.
Crépy : Dimanche 12, à 2 heures, à l'école des
garçons.
Betz : Jeudi 16, à 2 h. 1/2, à la mairie.
Pont-Ste-Maxence : Dimanche 19, à 2 heures, à la mairie,
Creil : Mercredi 22, à 4 heures, à l'école des
garçons.
Chantilly : Dimanche 26, à 2 heures, salle des
réunions.
Nanteuil : Jeudi 30, à 3 h. 1/2, à l'école des
garçons.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

Nous rappelons aux personnes qui ont des communications à faire relativement à l'Insectologie et à l'Apiculture, de bien vouloir les adresser à M. Hardret, secrétaire pour l'Apiculture.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	fr.
3 fois de suite. . .	6 »»		12 fois de suite. . .	48	»»

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société a décidé que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLIER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.